

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Pouange

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	13	13 + 2 pouvoirs

Date de convocation
25 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Olivier DUQUESNOY**, Maire.

Présents : **SAMSON-SEVESTRE Matthieu, LINAT SALAMI Emilie, GOSSO Brigitte, de MARCH Stéphane, BOUTTEN Gérard-Antoine, PREAUX Delphine, CUIILLIERE Guillaume, VIGNERON Julien, BELL Kristelle, OLIVEAU Eloïse, DUQUESNOY Olivier, FLISOT Mélanie, THOMAS Christian.**

Absents : .

Représentés : **CADET Déborah pouvoir donné à DUQUESNOY Olivier, DRUMINY Maxence pouvoir donné à BOUTTEN Gérard-Antoine.**

Monsieur THOMAS Christian a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Recours à un emprunt pour les travaux de rénovation et d'extension de l'éclairage public
N° de délibération : 2026092901

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	2	14	0	1	0

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 90 000,00 €.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2026-16 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1 A
Montant du contrat de prêt : 90 000 €
Durée du contrat de prêt : 15 ans
Objet du contrat de prêt : Rénovation et extension de l'éclairage public

Tranche obligatoire à taux fixe : Jusqu'au 01/12/2041

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 90 000 €

Versement des fonds : A la demande de l'emprunteur jusqu'au 23/11/2026, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 4,44 %

Base de calcul des intérêts : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : Périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : Constant

Remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission
Commission d'engagement : 100,00 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE les conditions financières pur le financement par emprunt de la rénovation et l'extension de l'éclairage public à hauteur de 90 000 € auprès de la Banque Postale,

AUTORISE le Maire, ou l'Adjoint aux Finances, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus,

CHARGE le Maire et le Service de Gestion Comptable, chacun ce qui le concerne l'exécution de la présente délibération,

DONNE tout pouvoir au Maire, ou ses représentants, à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Olivier DUQUESNOY,
Maire



OLIVIER DUQUESNOY

Signé par Olivier DUQUESNOY (COMMUNE DE SAINT POUANGE),
le Maire
le 30/09/2026 à 09:08:40
Ref:11864399-17925359-1-D